

# Contrat Collectivités REP PMCB

WEBINAIRES D'INFORMATION

JUILLET/AOUT 2023





# Sommaire

---

1. Rappel du contexte de la REP PMCB
2. Les grands principes du Contrat Collectivités
3. Zoom sur l'accueil des professionnels
4. Le barème du Contrat Collectivités
5. Le calendrier et les modalités du déploiement auprès des collectivités
6. Comment signer un Contrat Collectivités ?
7. Les outils à venir pour accompagner les collectivités
8. Questions / Réponses



# Qu'est-ce que la REP PMCB ?

---

1. Une REP issue de la loi AGEC
2. Les catégories de produits et matériaux de la REP PMCB
3. Les modes d'interventions des éco-organismes
4. Les lieux de la reprise sans frais
5. Ce qui déclenche la reprise sans frais : un geste de tri
6. Qu'est-ce que l'OCAB ? Ses missions

# PRINCIPES ET OBJECTIFS DE LA FILIERE REP

## LOI AGECE et REP PMCB

- Une REP pour les produits et matériaux de la construction (bâtiment) voulue par la loi **AGEC** (fév. 2020)
- Depuis le 1<sup>er</sup> mai 2023, les produits et matériaux visés par la REP supportent le **montant de l'éco-contribution**
- Lutter contre les dépôts sauvages en proposant **un réseau de points de reprise sans frais des déchets triés** pour les détenteurs non ménagers, grâce à la couverture des coûts par les éco-organismes.
  - Distributeurs/négoces
  - Déchèteries professionnelles et plateformes pour les inertes
  - Déchèteries publiques
- Développer **l'économie circulaire** en augmentant les taux de collecte, de réemploi et de recyclage :
  - Selon des objectifs spécifiques par catégorie et par matériau
  - Selon des jalons 2024 et 2027
- Développer **l'éco-conception** des produits et matériaux mis en marche

# PRINCIPES ET OBJECTIFS DE LA FILIERE REP

## RAPPEL DES CATEGORIES

### CATEGORIE 1

- a) **Béton** et mortier ou concourant à leur préparation;
- b) **Chaux** ;
- c) **Pierre** types calcaire, granit, grès et laves ;
- d) **Terre cuite ou crue** ;
- e) **Ardoise** ;
- f) **Mélange bitumineux** ou concourant à la préparation de mélange bitumineux, à l'exclusion des membranes bitumineuses ;
- g) **Granulat**, hormis ceux indiqués au a et au d ;
- h) **Céramique** ;
- i) Produits et matériaux de construction d'origine minérale non cités dans une autre famille de cette catégorie ;

### CATEGORIE 2

- a) Produits et matériaux de construction (PMC) constitués majoritairement en masse de **métal**, hormis ceux indiqués au d ;
- b) PMC constitués majoritairement en masse de **bois**, hormis ceux indiqués au d ;
- c) **Mortiers, enduits, peintures, vernis, résines**, produits de préparation et de mise en œuvre, y compris leur contenant, autres que ceux mentionnés au 7o de l'article L. 541-10-1 ;
- d) **Menuiseries comportant du verre**, parois vitrées et produits de construction connexes ;
- e) PMC à base de **plâtre** hormis ceux mentionnés au c ;
- f) PMC constitués majoritairement en masse de **plastique** ;
- g) PMC à base de **membranes bitumineuses** ;
- h) PMC à base de **laine de verre** ;
- i) PMC à base de **laine de roche** ;
- j) PMC d'origine végétale, animale, ou autres matériaux non cités dans une autre famille de cette catégorie.

# PRINCIPES ET OBJECTIFS DE LA FILIERE REP

## LES MODES D'INTERVENTION DES ECO-ORGANISMES

Deux modalités d'intervention pour les éco-organismes

### Gestion financière

- L'éco-organisme **contribue aux coûts** des actions de collecte et de traitement mis en œuvre par les acteurs économiques (collectivités, gestionnaires de déchets, entreprises, etc.) ;
- **La collectivité gère elle-même le flux avec son prestataire, et selon ses consignes de tri.**
- **L'EO soutient la part de déchets REP estimé sur la base de caractérisations nationales.**
- **Le flux peut être à 100% celui de la REP ou être composé de déchets hors REP**

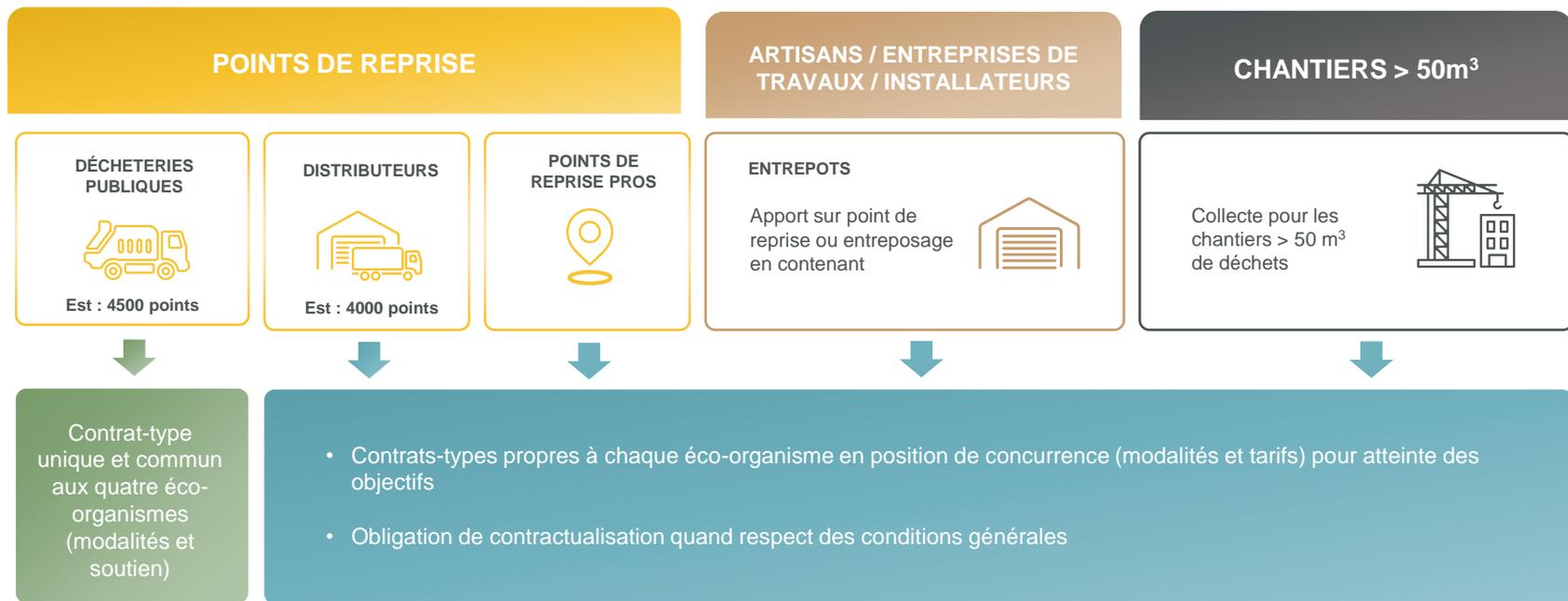
### Gestion opérationnelle

- L'éco-organisme **met en œuvre lui-même ou avec ses prestataires** les opérations de collecte et de traitement des déchets dont il a la responsabilité
- **L'EO met à disposition le contenant de collecte, organise avec son prestataire la collecte et le traitement**
- **Le flux doit exclusivement être composé de flux pour lequel l'EO est agréé**

Pour le contrat PMCB, les deux modalités seront combinées.

# FOCUS

## MODALITÉS DE COLLECTE – LIEUX DE LA REPRISE SANS FRAIS



➤ **Une reprise sans frais déclenchée par un geste de tri** (un flux tout-venant ne sera jamais repris sans frais)

➤ **Un geste de tri commun et harmonisé** (au travers de standards de matériaux)

➤ **Un réseau de proximité : les points du maillage territorial** (10 / 20 km)

# Visualisation des points de reprise sur le site de l'OCAB

[www.oca-batiment.org](http://www.oca-batiment.org)

← → ↻ 🔒 oca-batiment.org/reseau-points-de-collecte/ 🔍 📄 ☆ ⚙️ 🗺️ M



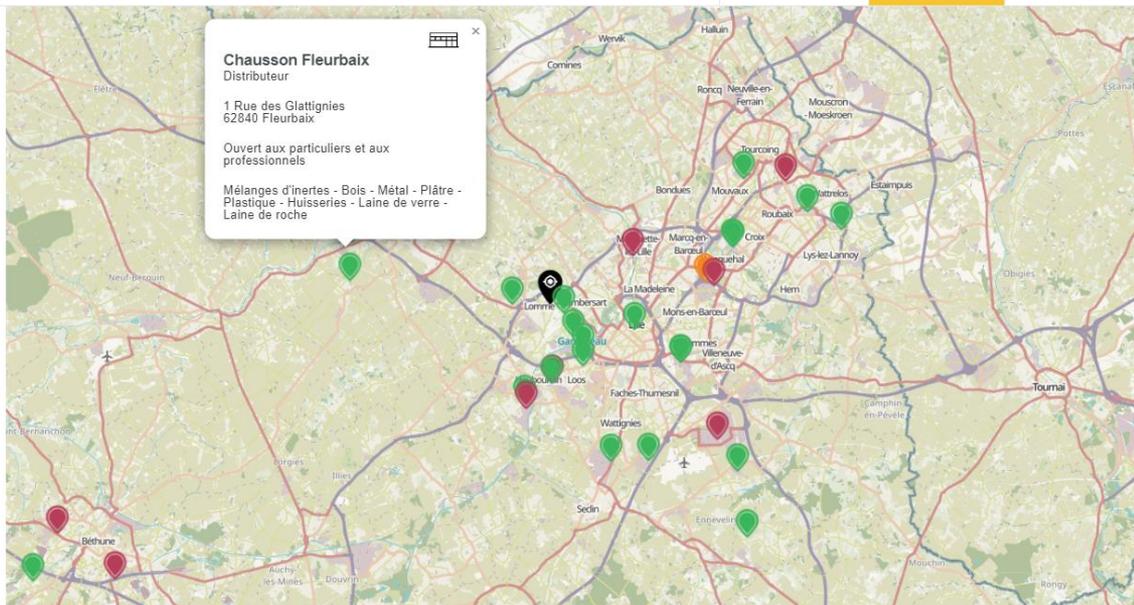
Qui sommes-nous ?

Réseau des points de collecte

Guichet unique pour les collectivités

Consignes de tri

Ressources



59000 - Avenue de Dunkerque (Lomme) 59000 Lille

## Affinez votre recherche

**Vous êtes**

Particulier  Professionnel

**Vos déchets**

Bois  Métal  Plastique  Huisseries  Béton  
 Laine de verre  Laine de roche  Membranes bitumineuses  
 Mélanges d'inertes  Plâtre  Déchets dangereux de PMCB

Rechercher

Situation au 1<sup>er</sup> août 2023  
**+1500 points de reprise actifs**  
hors SPGD (distributeurs + déchèteries professionnelles + plateforme inertes)

**Légende :** 📍 Sites répondant à vos critères   📍 Sites répondant partiellement à vos critères   🟢 Actif REP   🟠 Actif REP dans moins d'un mois   🟡 Actif REP dans plus d'un mois

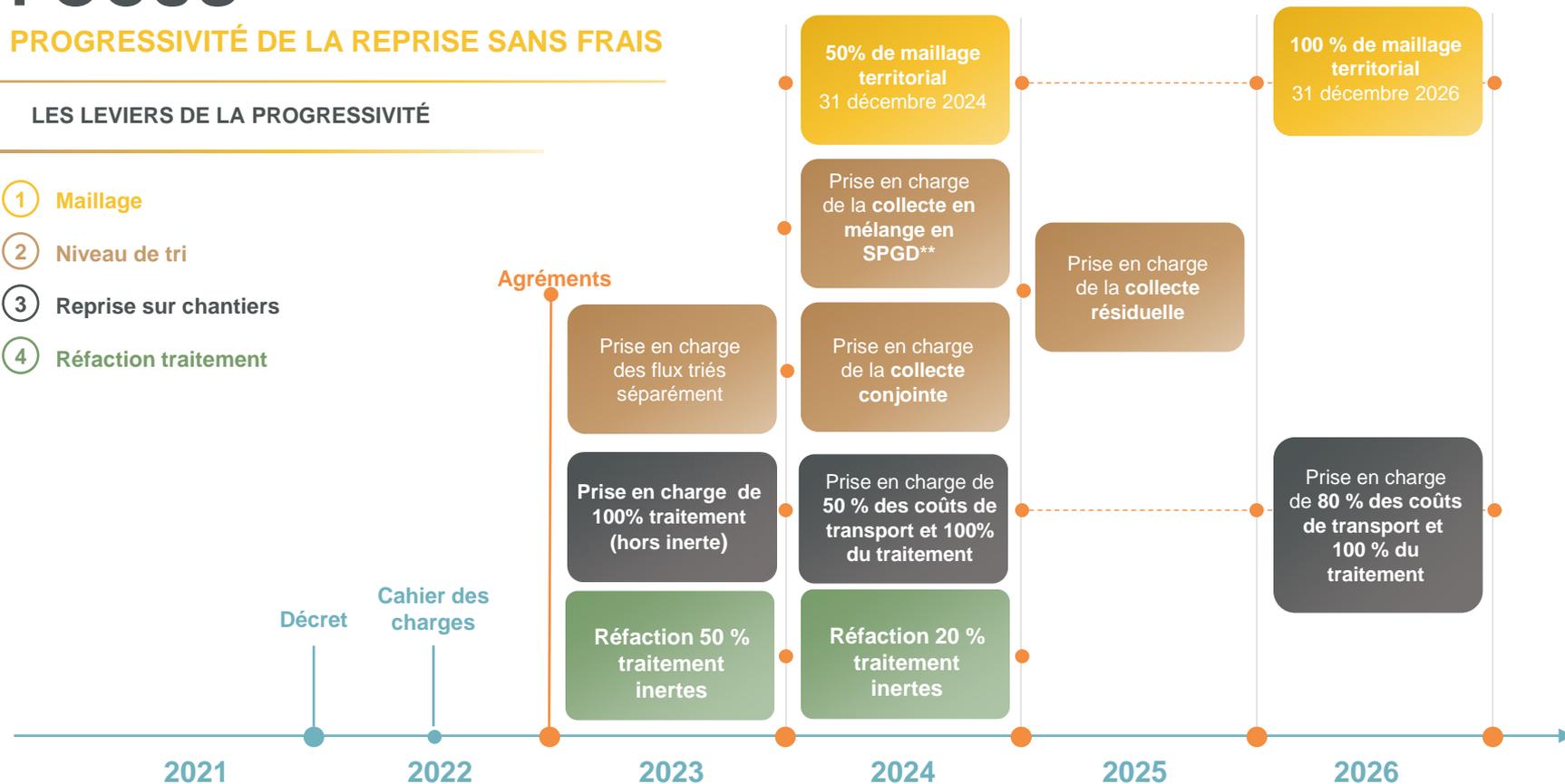


# FOCUS

## PROGRESSIVITÉ DE LA REPRISE SANS FRAIS

### LES LEVIERS DE LA PROGRESSIVITÉ

- 1 Maillage
- 2 Niveau de tri
- 3 Reprise sur chantiers
- 4 Réfaction traitement



\*Collecte conjointe = capacité de mélanger dans un même contenant des déchets « séparables ».

\*\*Collecte en mélange = capacité de mélanger dans un même contenant plusieurs flux provenant de REP différents, réservé au Service Public de Gestion des Déchets.

L'OCA Bâtiment a été créé  
par les quatre éco-organismes  
agrés pour la REP PMCB

> [www.oca-batiment.org](http://www.oca-batiment.org)



ecomaison

Catégorie 2



Catégorie 1



VALDELIA

Accélérateur de secondes vies

Catégorie 2



Catégorie 1

Catégorie 2

# L'OCA Bâtiment : organisme coordinateur

- Une SAS avec 4 associés : Ecomaison, Ecominéro, Valdélia et Valobat
- Un agrément délivré par arrêté le 17 février 2023 jusqu'à fin 2024
- Deux grandes missions principales :
  - **Assurer l'équilibrage de la filière** : faire respecter les obligations de collecte à due proportion de la part de marchés Amont (par famille de chaque catégorie)
  - **Porter des sujets d'intérêt commun** :
    - Les **standards communs** de collecte séparée et de collecte conjointe (=consignes de tri)
    - Les exigences communes de **traçabilité**,
    - La mise en œuvre et le déploiement du **maillage** dans les territoires et du service
    - Gestion des **dépôts sauvages** et des **déchets interdits** (amiante)
    - Elaboration du **contrat-type unique pour les collectivités**
    - **Etudes** (critères d'éco-modulations, reprise chantiers, substances dangereuses, etc.)

## Les réalisations à date :

- **Des standards de matériaux (=consignes de tri)** issus de la concertation en Comité technique opérationnel (CTO)
- **Cartographie** disponible **des points de collecte** : <https://oca-batiment.org/>
- Négociation du **Contrat-type Collectivités** (envoi à la DGPR mi-juillet 2023)



# Le contrat collectivités

## Principes

---

1. Fondamentaux
2. Périmètre du contrat
3. Les flux concernés
4. Les schémas techniques et les modalités d'interventions financières et opérationnelles
5. L'expérimentation de la benne multi-REP (bois, plastiques)
6. L'accueil des professionnels

# Le contrat Collectivités

## FONDAMENTAUX

### Un contrat-type unique :

- Commun (modalités et barème) à tous les éco-organismes car imposé par le Code de l'environnement
- Issu de la concertation menée depuis janvier avec les représentants des Collectivités (AMF – REGIONS DE FRANCE – INTERCOMMUNALITES DE FRANCE – AMORCE et CNR) et l'OCAB (Ecomaison – Ecominéro - Valdelia – Valobat)

### Le périmètre du Contrat

- Les PMCB de la catégorie 1. (inertes) et de la catégorie 2. (non inertes)
- Les déchets pris en charge dans les **déchèteries**, y compris les **déchets dangereux du bâtiment** et **l'amiante liée des collectes organisées par la collectivité**
- Les zones réemploi pour le PMCB
- Ne couvre pas les dépôts sauvages qui seront gérés séparément

**Le contrat-type unique est conclu entre la Collectivité et les quatre éco-organismes qui en seront co-signataires et solidaires en cas de manquement**

# Les principes de la gestion de cette REP

La REP s'appuie sur le décret 7 flux et distingue 5 catégories de déchets (sans les produits et matériaux pouvant faire l'objet d'une réemploi/réutilisation)

## Les 6 Flux PMCB du décret 7 flux

1. Inertes
2. Plâtre
3. Métaux
4. Bois
5. Plastiques
6. Menuiseries vitrées (verre)

## Déchets dangereux PMCB

- Produits hors périmètre EcoDDS
- Produits spécifiques bâtiment

## Déchets interdits

- Amiante liée

## Flux optionnels

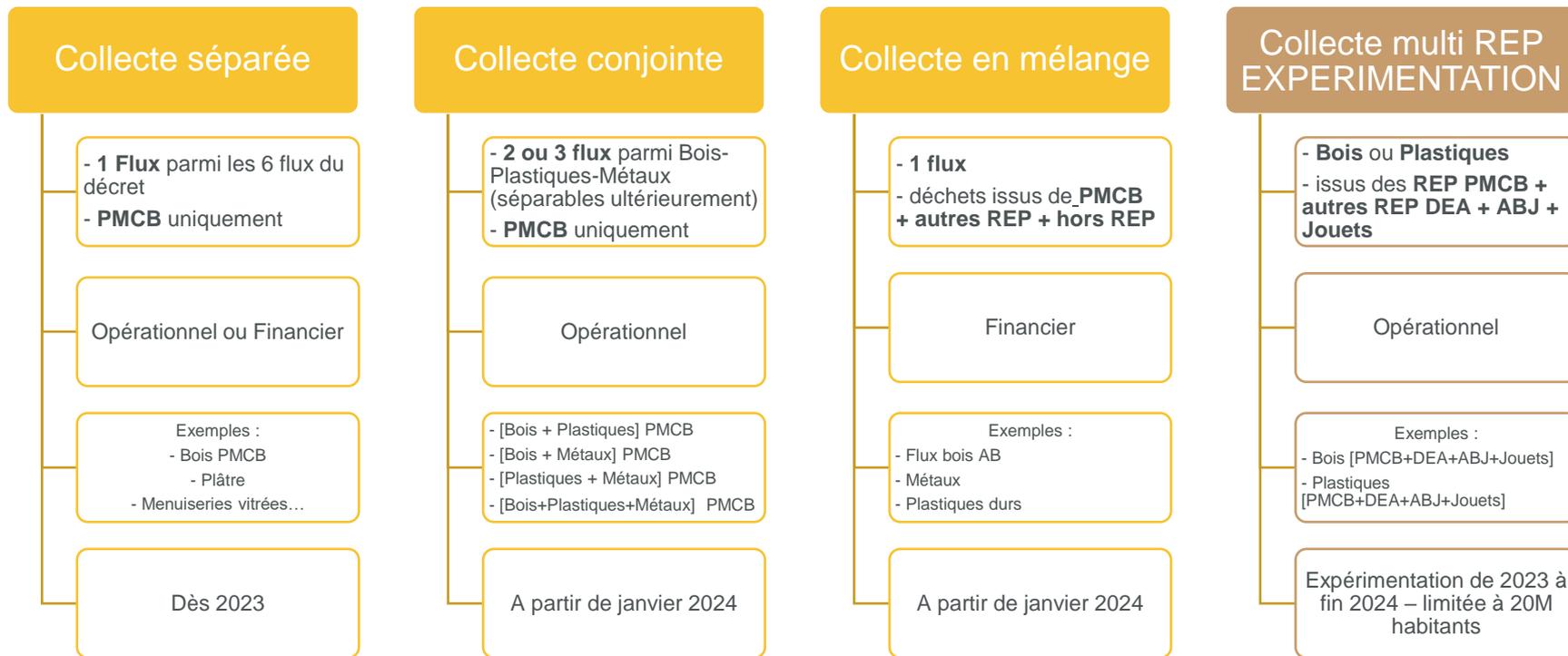
- Laines de verre
- Laines de roche
- Membranes bitumineuses
- Etc.

## Flux résiduels

- Autres déchets PMCB non obligatoires (yc optionnels)
- Déchets non conformes aux standards (consignes de tri)

# Les modalités de collecte possibles en déchèteries

## Encadrement règlementaire des modalités de collecte



# Des modalités de prise en charge et de collecte à la carte

NOMBRE DE FLUX, TYPE DE PRISE EN CHARGE et MODALITES au choix sur chaque déchèterie

Catégorie de flux	Flux	Type de prise en charge		Modalités de collecte			
		Gestion Financière	Gestion Opérationnelle	Collecte en mélange (PMCB + autres (REP et hors REP))	Collecte séparée (100% PMCB)	Collecte conjointe Bois+Plastiques (100% PMCB)	<u>Expérimentation</u> Collecte Multi REP (PMCB + DEA + ABJ + Jouets)
<b>6 flux</b>	Inertes	x		x			
	Métaux	x		x			
	Bois	x	x	x	x	x	x
	Plastiques	x	x	x	x		x
	Plâtre		x		x		
	Menuiseries vitrées		x		x		
<b>Déchets dangereux</b>	DD du PMCB	x		x			
<b>Déchets interdits</b>	Amiante liée	x		x			
<b>Flux optionnels</b>	Laines de verre		x		x		
	Laines de roche		x		x		
<b>Flux résiduels</b>	Déchets PMCB non compris dans les autres catégories	x	x	x	x		

# Des modalités de prise en charge et de collecte à la carte

## L'EXPERIMENTATION DE LA BENNE MULTI-REP

### Pourquoi ?

- Faciliter l'organisation des déchèteries en limitant le nombre de flux et en simplifiant la consigne de tri

### Une expérimentation limitée

- Dans le temps (jusque fin 2024)
- Pour un nombre limité d'équivalent-habitant (20 millions)
- Un bilan effectué par les éco-organismes et l'ADEME

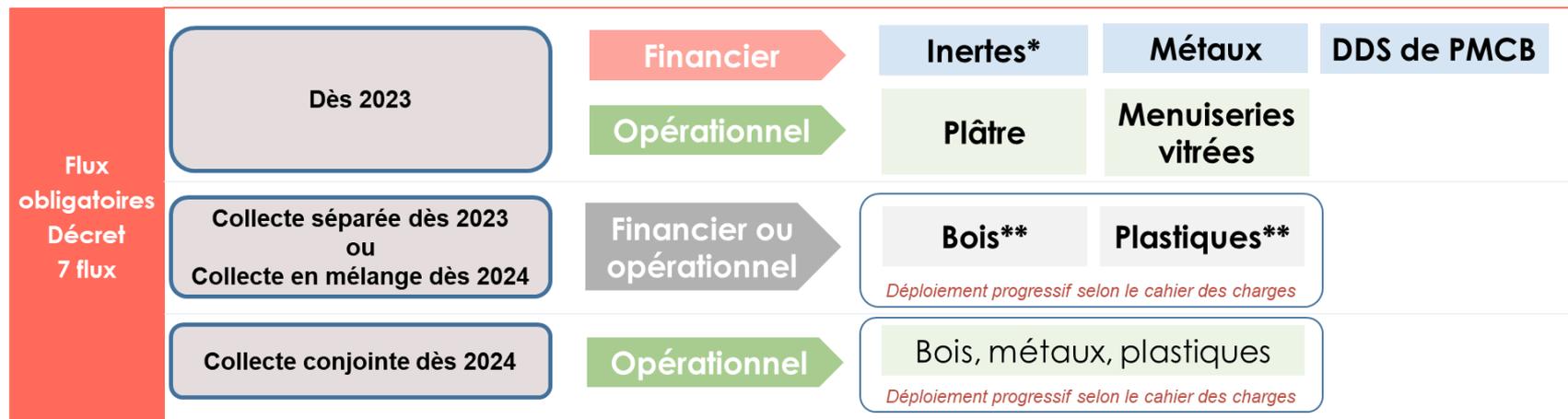
**Possibilité de faire une benne mélangeant de produits et matériaux provenant de plusieurs REP** (PMCB, DEA, ABJ et JJ) **avec une prise en charge opérationnelle des éco-organismes**

- Bois
- Plastiques

**Un barème dédié** (voir ci-après)

# Les principes de la gestion de cette REP

## INTERVENTIONS FINANCIERES OU OPERATIONNELLES DES ECO-ORGANISMES



\* Inertes (seuls) avec/ou sans terres, déblais,

\*\* modifiable en cours de contrat sous condition

# Les principes du Contrat

LES CHOIX DES COLLECTIVITES PORTERONT SUR TOUS LES ASPECTS

**Définition pour chaque déchèterie, des flux à prendre en charge et des modalités de collecte**

- De 1 à 6 flux
- + des flux optionnels
- Modalités de prise en charge financières ou opérationnelles selon les cas
- Participation à l'expérimentation de la Benne multi-REP pour simplifier la gestion en déchèterie

**Le public concerné par le service des déchèteries et les modalités d'accueil**

- Ménages / Professionnels
- Jours et horaires d'ouverture, modalités d'accès, types de véhicules autorisés...

**Mise en place d'une zone réemploi PMCB en partenariat avec un acteur du réemploi**

# Le réemploi PMCB

## Objectif de la REP : développer le réemploi des produits et matériaux

- Récupération des produits et matériaux réemployables → Développement des zones de réemploi sur les points de reprise (déchèteries publiques et privées, distributeurs...), déconstruction sélective sur les chantiers

## Les déchèteries disposant d'une zone réemploi PMCB en partenariat avec un acteur réemploi seront soutenues

- La zone doit être sur la déchèterie ou contiguë
- Elle doit permettre de préserver l'intégrité des éléments; il n'y a pas de condition de surface
- Les produits et matériaux doivent être collectés par une structure conventionnée par un des eco-organismes qui en assurera la traçabilité (pesée)
- Pas de condition sur les produits ou matériaux à collecter

# L'accueil des professionnels

## QUELLES OBLIGATIONS POUR LES COLLECTIVITES ?

### Chaque collectivité décide de sa politique d'accueil des professionnels pour ses déchèteries

- Les déchèteries publiques pourront faire partie du réseau de points de reprise sans frais accessibles aux professionnels
- La situation sera à évaluer en fonction du déploiement des nouveaux points de reprise sur le territoire

### Articulation du contrat Collectivités et du principe de la reprise sans frais pour les professionnels

1. Si la déchèterie **accepte les professionnels**, et
2. Si une déchèterie est **sous contrat avec un éco-organisme pour un flux donné X** (en opérationnel ou en financier), et
3. Si le professionnel apporte des déchets du flux X **triés** conformément aux consignes de tri,

→ alors la reprise de ces déchets est sans frais.

- Dans tous les autres cas, la déchèterie peut :
  - soit refuser les apports des professionnels (si condition 1 non remplie),
  - soit facturer le professionnel (si condition(s) 2 et/ou 3 non remplie(s)).

# L'accueil des professionnels

## QUELS IMPACTS EN CAS D'ACCUEIL DES PROFESSIONNELS ?

### Nouvelle obligation réglementaire pour les apports de professionnels

- Pour garantir la mise en filière des déchets du bâtiment, les professionnels doivent recevoir un bordereau de dépôt
- Les eco-organismes proposeront des modalités dématérialisées pour faciliter cette démarche (application smartphone)
- **Un soutien spécifique est prévu**

### Les soutiens sont identiques quelle que soit la politique d'accueil des professionnels

### Importance de continuer à proposer des solutions de proximité

- L'objectif est d'accroître le nombre de points accessibles aux professionnels
- Le déploiement de la reprise sans frais dans les nouveaux canaux va se faire progressivement
- La concertation locale est primordiale pour ne pas faire disparaître un service qui permet de lutter contre les dépôts illégaux

### Comment se positionner ?

- Discussion avec votre référent pour voir ce qui sera déployé sur votre territoire, sous quelle échéance



# Le Barème de soutiens

---

1. Soutiens forfaitaires « Bennes/contenants »
2. Soutiens variables « Réception », « Transport » et « Traitement »
3. Les Indexations
4. Les autres soutiens

# Barème

## SOUTIENS FORFAITAIRES « BENNES/CONTENANTS »

### Principes

- Participation de la REP PMCB à la prise en charge des coûts de mise à disposition des espaces pour l'installation de contenants de collecte des flux PMCB.
- Forfaits différenciés selon le type de contenant (emprise au sol) et le flux
- Pour les flux en opérationnel : forfait versé à 100%
- Pour les flux en financier : forfait versé au prorata du taux de présence des déchets PMCB
- Soutiens annuels

### Montants des forfaits selon les contenants / flux

- 2700€ benne standard
- 1350€ ou 2000€ bennes de petite capacité (selon le flux)
- 375€ rack pour les menuiseries vitrées
- 200€ big bag

# Barème

## SOUTIENS FORFAITAIRES « BENNES/CONTENANTS »

Participation de la REP PMCB à la prise en charge des coûts de mise à disposition des espaces pour l'installation de contenants de collecte des flux PMCB

Flux	Bois OP	Bois Fin	Plâtre	Plastique OP	Plastique Fin	Menuiserie	Métaux	Inertes	Conjointe	Laines V/R
Type contenant	Benne ampliroll	Benne ampliroll	Benne pélican, multi ou PAV	Benne ampliroll	Benne ampliroll	Rack – chevalet à dossier	Benne ampliroll	Benne ampliroll ou multi TP	Benne ampliroll	Big-bags
Forfait	2 700 €	2 700 €	1 350 € (<30m3) ou 2 700 € (≥ 30m3)	1 350 € (<30m3) ou 2 700 € (≥ 30m3)	1 350 € (<30m3) ou 2 700 € (≥ 30m3)	375 €	- €	2 000 €	2 700 €	200 € / flux
Part gestion	100%	100%	100%	100%	100%	100%		100%	100%	100%
Part de PMCB (%)	100%	X %*	100%	100%	Y %*	100%		Z %*	100%	100%
Forfait DCT	2 700 €	2 700 € x X%	1 350 €	1 350 €	1 350 € x Y%	375 €	- €	2 000 € x Z%	2 700 €	Nb flux x 200 €

# Barème

## SOUTIENS FORFAITAIRES « BENNES/CONTENANTS »

### Exemple 1 :

Déchèterie A, 6 Flux PMCB en collecte séparée en contenants distincts (100% opérationnel), benne plastique et plâtre 20m<sup>3</sup>, laines V/R, avec 80% inertes PMCB

Flux	Bois OP	Plâtre	Plastique OP	Menuiserie	Métaux	Inertes	Laines V/R	Total
Forfait Pt de maillage	2 700 €	1 350 €	1 350 €	375 €	- €	1 600 €	2 x 200 €	7 775 €

### Exemple 2 :

Déchèterie B, 4 Flux PMCB (dont Bois en financier) avec 50% bois PMCB, benne plâtre 20 m<sup>3</sup>, avec 80% inertes PMCB :

Flux	Bois Fin	Plâtre	Métaux	Inertes	Total
Forfait Pt de reprise	1 350 €	1 350 €	- €	1 600 €	4 400 €

# Barème

## SOUTIENS VARIABLES « RECEPTION – TRANSPORT - TRAITEMENT »

### Principes

- Soutien à la **réception** : pour tous les flux, quel que soit le type de prise en charge (opérationnel et financier)
- Pour les flux en opérationnel : le transport et le traitement sont à la charge de l'éco-organisme → pas de soutien
- Pour les **flux en financier** → soutien de l'éco-organisme pour prendre en charge le **transport** et le **traitement**
  - Montant différenciés en fonction du mode de valorisation
  - Applicables sur le prorata de tonnage des déchets PMCB : application d'un taux de présence issu de caractérisations nationales
- Pas de soutien pour les métaux

# Barème

## SOUTIENS VARIABLES « RECEPTION – TRANSPORT – TRAITEMENT »

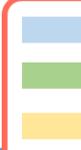
Soutiens à la réception, au transport et au traitement (en €/t)

		2024						2025		
		Inertes	Métaux	Bois	Plâtre	Menuiseries vitrées	Plastiques	Collecte conjointe	Laines minérales	Flux résiduels
Soutien à la réception		7,0 € **	0,0 €	20 € **	20 €	20 €	20 € **	20 €	50 €	10 € **
Soutien au transport et au traitement	Recyclage	12,0 € **	0,0 €	50 € **			75 € **			
	Remblayage									
	Chaufferie / VE (R1) / CSR UT traitement DD avec VE			30 € **			30 € **			30 € **

100% en 2023

versés dès 2023 si collecte séparée  
ou  
à partir de 2024 si collecte en mélange

Proposition de révision des soutiens variables (voir indexation ci-après)



Gestion financière  
Gestion opérationnelle  
Gestion financière ou opérationnelle

\* \* au prorata de la part de PMCB mesuré par caractérisation

# Barème

## LE FORFAIT DDS de la REP PMCB

### Principes

- 1 soutien forfaitaire unique par déchèterie basé sur les tonnages de DDS collectés et traités dans le cadre de marchés publics (hors REP DDS),
- Définition d'un taux de présence conventionnel de DDS de PMCB :
  - 2% en 2023
  - Caractérisation en déchèteries publiques pour fixer le taux 2024 et chaque année,
- Soutien DDS = soutien réception + collecte + traitement fixé à 1000 €/t de DDS de PMCB,
- Versé annuellement par déchèterie (dès activation)

### 4 tranches de forfaits :

- Tonnage annuel de DDS de PMCB de la déchèterie < 500kg\* : **400 €**,
- 500 kg\* ≤ Tonnage annuel de DDS de PMCB de la déchèterie < 1,5 t\* : **1000 €**,
- 1,5 t\* ≤ Tonnage annuel de DDS de PMCB de la déchèterie < 2,5 t\* : **2000 €**.
- Tonnage annuel de DDS de PMCB de la déchèterie ≥ 2,5 t\* : **2500 €**.

\* Tranches de tonnages révisable chaque année en fonction des résultats de la caractérisation nationale (afin de maintenir les 4 niveaux de forfaits fixes)

# Barème

## LE FORFAIT AMIANTE LIE

**Soutien unique basé sur les tonnages de déchets d'amiante lié collectés et traités dans le cadre de marchés publics incluant :**

- la collecte et de traitement des déchets d'amiante lié réceptionnés en déchèterie publique,
- le traitement des déchets d'amiante lié réceptionnés dans une installation de traitement privée en contrat avec la collectivité (prestation dédiée aux flux des ménages de la collectivité),
- la collecte en porte à porte auprès des ménages des déchets d'amiante lié et leur traitement dans le cadre d'une prestation auprès d'un opérateur privé en contrat avec la collectivité (prestation dédiée aux flux des ménages de la collectivité),

**Soutien Amiante SPGD (réception + collecte + traitement des tonnages réceptionnés) : 500 €/t**

**Règlement des soutiens semestriels (ou annuel) sur justification des factures de traitement.**

Attention : Ce soutien ne couvre pas la prise en charge de déchets de PMCB triés à la source et collectés séparément qui seraient contaminés par des déchets amiantés (qui constitueront des non-conformités aux standards de tri des PMCB).

# Barème

## INDEXATIONS DES SOUTIENS

### Principes

- Fixation de formules de révision basées sur des indices de référence INSEE ou métier
- Révision annuelle des soutiens au 1<sup>er</sup> janvier de chaque année N du contrat (comparaison des indices par rapport à janvier 2023) sur la base des derniers indices publiés.
- Information du soutien révisé pour chaque année N.
- Application :
  - Soutiens forfaitaires « Bennes/Contenants » Indice Construction (BT 01 tous corps d'état base 2010 - identifiant 001710986/)
  - Soutiens variables : métaux (en cas de décrochage du marché), bois (transport et traitement), bois (recyclage)

# Barème

## AUTRES SOUTIENS

### Traçabilité (en €/an)

#### Soutien à la saisie d'un bordereau de dépôt :

- Par bordereau de dépôt validé dans le système d'information : 50 ct €/bordereau (pas de plafond)

### Soutien Communication (en €/hab/an)

#### Dispositif d'accompagnement sensibilisation / communication :

Des outils clés en main : Signalétique, supports consignes de tri, formations gardiens, ...

+ soutien communication : 5 cts €/hab/an (1 ct €/hab/an par axe)

5 axes de communication / sensibilisation avec des cibles par an – soutien annuel sur déclaration (Signalétique point de reprise, Consignes de tri, formation gardiens, communication REP PMCB/ évènements , sensibilisation de proximité / ADT).

### Soutien Réemploi (en €/an)

#### Soutien à la zone dédiée au réemploi et à la réutilisation :

Espace réemploi en déchèterie, contigu ou en proximité – soutien annuel sur déclaration

- Espace réemploi en multi-flux non dédié PMCB : 500 €/an (par déchèterie)  
+ possibilité de demande d'accompagnement spécifique pour des projets ré-emploi hors déchèterie

**Pour chacun de ces soutiens forfaitaires, l'OCAB désigne un éco-organisme unique en charge de la gestion et du versement des soutiens**

# Le contrat collectivités Déploiement

---

1. Le signataire du Contrat
2. L'affectation des flux aux éco-organismes
3. Points de reprise et points de maillage
4. Calendrier et modalités de déploiement

# Déploiement

## LE SIGNATAIRE DU CONTRAT

### Quelles compétences de l'EPCI pour la signature du Contrat ?

- L'EPCI qui a la compétence Collecte et Traitement
- L'EPCI qui a la compétence Traitement après délibération de l'ensemble de ses EPCI de collecte adhérentes
- L'EPCI qui a la compétence Collecte, après information et concertation avec l'EPCI de Traitement

### Le périmètre de la Collectivité sera défini par celui défini dans Territeo

- Les communes
- Les points de collecte (déchèteries)

### Les pièces à fournir

- Délibération
- Délégation de pouvoir pour signature le cas échéant

# Déploiement

## L'AFFECTATION DES FLUX AUX ECO-ORGANISMES

### Principe d'équilibrage

- Les EO doivent prendre en charge les tonnages de déchets à hauteur de leur poids dans les mises en marchés
- L'analyse se fait au niveau des flux (Inertes, bois, métaux, plastiques...)
- Les poids des familles de produits étant variable pour chaque éco-organismes, la répartition des déchèteries entre les éco-organismes se fera flux par flux
- Une même déchèterie pourra avoir des flux PMCB pris en charge par un ou plusieurs éco-organismes

### Contrat unique = mêmes modalités quel que soit l'éco-organisme

- Les modalités de collecte, les soutiens, les délais de mise en place...sont identiques, quel que soit l'éco-organisme

### Modalités d'affectation

- Lorsque la collectivité a défini les flux qu'elle souhaite faire prendre en charge, elle renseigne l'Extranet OCAB
- L'OCAB fera une proposition d'affectation d'éco-organisme pour chaque flux, avec un seul éco-organisme sur l'ensemble du périmètre de la collectivité

# Déploiement

## UN DEPLOIEMENT RAPIDE POUR LA FILIERE

### Délais de mise en œuvre du contrat

- Entrée en vigueur du contrat : le 1er jour du mois qui suit la signature
- Prise en charge financière : dès l'entrée en vigueur du contrat
- Prise en charge opérationnelle : dans un délai maximum de 2 mois après l'entrée en vigueur du contrat\*

### Engagement des éco-organismes : un déploiement rapide de la filière avec une priorisation à l'activation\*\* des déchèteries pouvant être point de maillage

- Activation toutes les déchèteries en demande **au plus tard fin 2024** sur les flux demandés
- Activation de **100% des déchèteries points de maillage** (pro ou ménagers) **avant juillet 2024**
- Activer *a minima* 50% des déchèteries avant juillet 2024, dans le cas où les déchèteries points de maillage seraient inférieures à 50%

\* Sous réserve que ce soit la demande de la Collectivité et des délais contractuels de mise en œuvre en fonction de la date de signature du contrat

\*\* Activation = démarrage de la prise en charge financière ou opérationnelle

# Déploiement

## POINT DE REPRISE & POINT DE MAILLAGE

Un point de maillage est un point de reprise à haut niveau de service

	Reprise	Maillage
Flux activés (du décret 7 flux)	<b>Au moins 1 flux</b>	<b>Obligatoirement les 6</b> (en séparé, conjoint, mélange ou multi-REP)
Déchets dangereux	Pas obligatoire	Pas obligatoire Objectif d'accueil des DDS sur 50% des points de maillage
Zone réemploi	Pas obligatoire	<b>Obligatoire</b>

Les points de reprise et de maillage peuvent être dédiés aux ménages et/ou aux professionnels

	Points de reprise	Point de Maillage
Ménages	Déchèteries publiques Distributeur GSB / négoce	Déchèteries publiques Distributeur GSB / négoce
Professionnels	Déchèterie publique Déchèterie privée Magasin négoce / GSB Entrepôt artisan Plateforme inertes	Déchèterie publique Déchèterie privée Magasin négoce / GSB

# Déploiement

## POURQUOI DES POINTS DE REPRISE ET DES POINTS DE MAILLAGE ?

### Objectif réglementaire : offrir un réseau dense de points de maillage

- Le cahier des charges impose aux éco-organismes de déployer un réseau de proximité garantissant un haut niveau de service (des points de maillage) présent tous les 10km (ou 20km en zone peu dense).
- Les points de maillage seront complétés par des points de reprise

### Un déploiement qui se fait en concertation avec les Régions

Concertation régionale est en cours avec les Régions pour définir le nombre cible de points de maillage et évaluer la couverture par les points de reprise potentiels

### Par Région, le maillage doit être atteint

- A 50% à fin 2024
- A 100% à fin 2027

# Déploiement

TOLERANCE 2023-2024

Pour faciliter et accélérer le déploiement, les éco-organismes acceptent d'assouplir leurs critères de qualification des points de maillage pour les déchèteries publiques

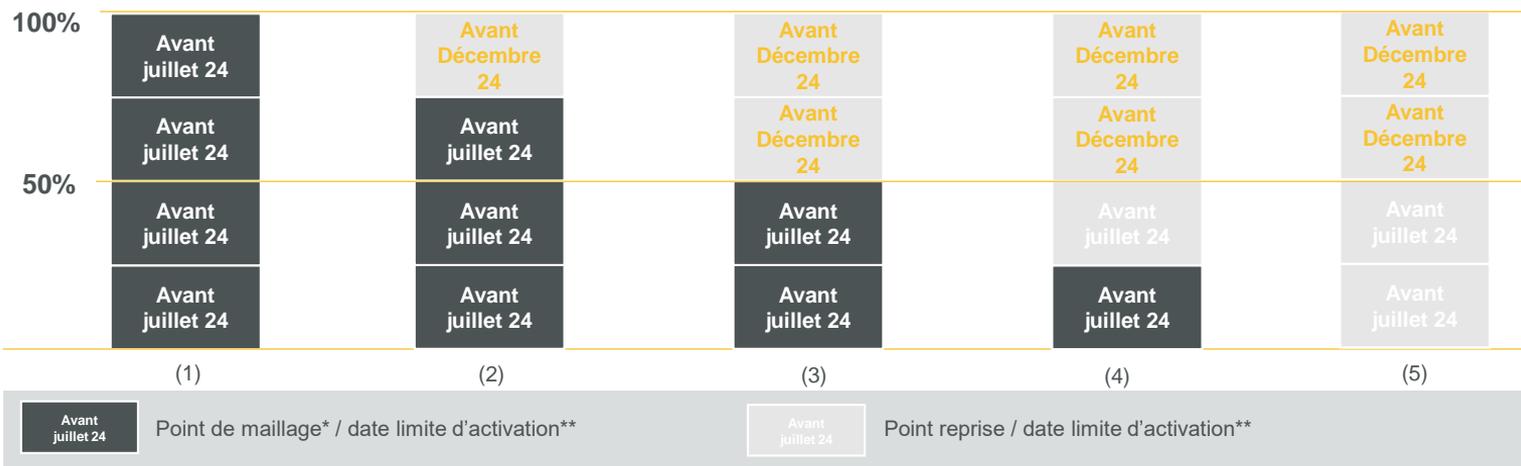
	Reprise	Maillage
Flux activés (du décret 7 flux)	Au moins 1 flux	Règle : Obligatoirement les 6 <b>Tolérance : au moins 5 flux</b>
Déchets dangereux	Pas obligatoire	Pas obligatoire Objectif d'accueil des DDS sur 50% des points de maillage
Zone réemploi	Pas obligatoire	Règle : Obligatoire <b>Tolérance : engagement à mettre en place une zone réemploi au plus tard fin 2024</b>

# Déploiement

## EXEMPLE

La collectivité X gère 4 déchèteries.

- Activation de tous les points de maillage\* avant juillet 2024\*\* (sans limite) (1) (2)
- Activation d'au moins 50% des déchèteries avant juillet 2024 quel que soit leur statut (3) (4) (5)
- Activation de 100% des déchèteries avant décembre 2024 quel que soit leur statut



\* Y compris avec critères de tolérance

\*\*Sous réserve que ce soit la demande de la Collectivité et des délais contractuels de mise en œuvre en fonction de la date de signature du contrat



# Comment signer le Contrat ?

---

1. Process de signature
2. Les interfaces de gestion administrative

# Le contrat-type - SPECIMEN

Disponible sur le site [www.oca-batiment.org](http://www.oca-batiment.org) dans le menu « Guichet unique pour les collectivités »



The screenshot shows the website interface for 'OCA BÂTIMENT'. The header includes the logo and navigation links: 'Qui sommes-nous?', 'Réseau des points de collecte', 'Guichet unique pour les collectivités' (highlighted), 'Consignes de tri', and 'Ressources'. The main content area features the title 'La plateforme de contractualisation avec les collectivités territoriales' and a sub-header 'Un contrat unique'. Below this is a photograph of a construction site with an excavator. The text explains that OCA Bâtiment provides a unique administrative interface for territorial collectivities. At the bottom, there are two buttons: 'Voir le spécimen du contrat-type' and 'Télécharger le mode d'emploi du contrat-type'.

oca-batiment.org/guichet-unique-collectivites/

**OCA BÂTIMENT**  
ORGANISME COORDONNATEUR AGRÉÉ

Qui sommes-nous ? Réseau des points de collecte **Guichet unique pour les collectivités** Consignes de tri Ressources

Accueil » Guichet unique pour les collectivités

## La plateforme de contractualisation avec les collectivités territoriales

### Un contrat unique

Conformément au cahier des charges d'agrément, l'OCA Bâtiment propose un **contrat-type** à destination des collectivités territoriales.

Concrètement, l'OCA Bâtiment assure une interface administrative unique de contractualisation avec les éco-organismes pour les collectivités territoriales et centralise les demandes de convention émanant des collectivités.

Pour cela, l'OCA Bâtiment se repose sur la plateforme **TERRITEO**, qui est la plateforme administrative des principales filières à Responsabilité Élargie des Producteurs à destination des collectivités territoriales.

[Voir le spécimen du contrat-type](#)

[Télécharger le mode d'emploi du contrat-type](#)

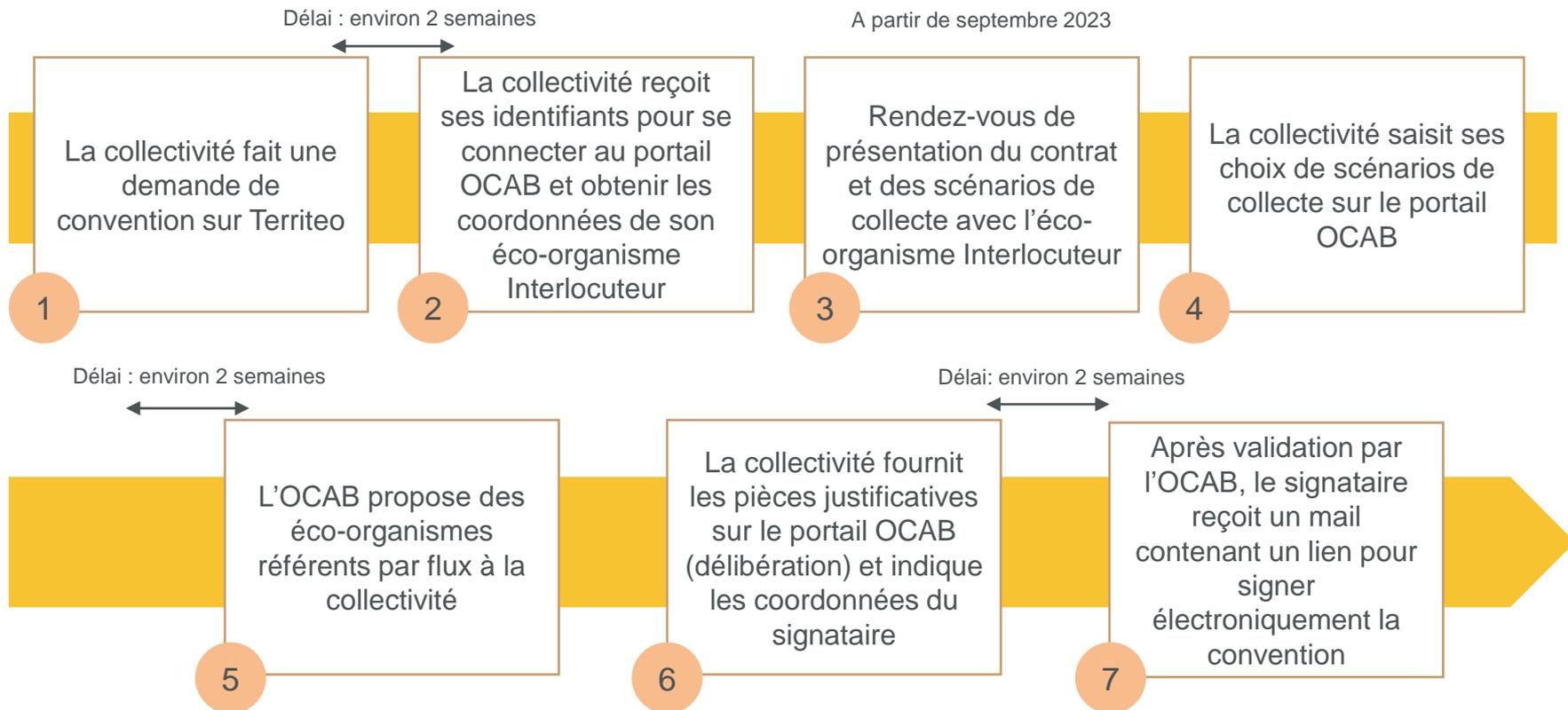
Modèle SPECIMEN disponible pour consultation uniquement.

La signature du contrat se fera par voie électronique, après complétion d'informations dans l'extranet de l'OCAB.

# COMMENT SIGNER LE CONTRAT ?

Mise à jour août 2023

## LES SEPT ETAPES DE LA CONTRACTUALISATION



# COMMENT SIGNER LE CONTRAT ?

LES INTERFACES DE GESTION - TERRITEO

Connexion sur [www.territeo.com](http://www.territeo.com)



BONJOUR,  
BIENVENUE SUR **TERRITEO**

*La plateforme administrative des éco-organismes pour les collectivités territoriales*

Connexion

Nom d'utilisateur

Mot de passe

Connexion

[Mot de passe oublié ?](#)

[Vous êtes une nouvelle collectivité ou sans identifiant ?](#)



**TERRITEO** est la plateforme administrative des principales filières à Responsabilité Elargie des Producteurs à destination des collectivités territoriales.

TERRITEO est un outil conçu dans le contexte de la loi NOTRe pour simplifier le suivi administratif des territoires vis-à-vis des différents éco-organismes. Cette plateforme ne se substitue pas à la relation opérationnelle directe entre les collectivités et chaque éco-organisme.

# Cliquer sur « Demander une convention avec un éco-organisme » dans l'onglet « Conventions »

The screenshot displays the TERRITEO web application interface. At the top left, the TERRITEO logo is visible. The top right navigation bar includes a 'Besoin d'aide ?' link, a search bar labeled 'Recherche', a notification bell icon with a red '0' badge, and a 'DM' icon. The left sidebar menu is dark green and contains the following items: 'ComCom Test' (with an eye icon), 'Tableau de bord' (with a home icon), 'Mes notifications' (with a bell icon), 'Mes données' (with a target icon and a blue dot), 'Les entités' (with a group of people icon and a dropdown arrow), and 'Administration' (with a gear icon and a dropdown arrow). The main content area is titled 'COMCOM TEST' and features a horizontal tabbed interface with the following tabs: 'Données générales', 'Mon périmètre' (with a '5' badge), 'Points d'enlèvement', 'Contacts' (with a '2' badge), and 'Conventions' (with a '1' badge and highlighted by a yellow box). Below the 'Conventions' tab, a green button with a white plus sign and the text '+ Demander une convention avec un éco-organisme' is highlighted by a yellow box. Below this button is a light blue informational box containing the following text: 'Visualisez ci-dessous la liste des éco-organismes avec lesquels vous êtes en convention : ce sont ceux qui recevront les informations que vous renseignerez dans Territeo. Si une convention existante manque dans cette liste, contactez le support de TERRITEO qui procédera à la mise à jour de vos données. Si vous souhaitez demander une convention avec un éco-organisme, cliquez sur "Demander une convention". Celui-ci prendra contact avec vous. NB : L'établissement et la signature des conventions restent gérés par les éco-organismes, Territeo est une plateforme de mise en relation.' Below the informational box is a 'Critères de recherche' section with a dropdown arrow. Underneath, the 'Statut' section shows a filter bar with two selected items: 'En cours' and 'En relation', each with a close 'x' button and a dropdown arrow.

TERRITEO

Besoin d'aide ? Recherche DM

ComCom Test

Tableau de bord

Mes notifications

Mes données

Les entités

Administration

COMCOM TEST

Données générales Mon périmètre 5 Points d'enlèvement Contacts 2 Conventions 1

+ Demander une convention avec un éco-organisme

Visualisez ci-dessous la liste des éco-organismes avec lesquels vous êtes en convention : ce sont ceux qui recevront les informations que vous renseignerez dans Territeo. Si une convention existante manque dans cette liste, contactez le support de TERRITEO qui procédera à la mise à jour de vos données. Si vous souhaitez demander une convention avec un éco-organisme, cliquez sur "Demander une convention". Celui-ci prendra contact avec vous. NB : L'établissement et la signature des conventions restent gérés par les éco-organismes, Territeo est une plateforme de mise en relation.

Critères de recherche

Statut

En cours En relation

# Choisir PMCB et cliquer sur « Demander une convention » »

The screenshot shows the TERRITEO web application interface. The top navigation bar includes the TERRITEO logo, a 'Besoin d'aide ?' link, a search bar with 'Recherche' text, a notification bell icon with a red '0' badge, and a 'DM' icon. The left sidebar contains a 'ComCom Test' header and a menu with items: 'Tableau de bord', 'Mes notifications', 'Mes données', 'Les entités', and 'Administration'. The main content area is titled 'LISTE DES ÉCO-ORGANISMES' and displays a table with 18 results. The table has columns for 'Filière', 'Nom', 'Compétences', 'Statut', and 'Actions'. The 'OCAB' entry is highlighted with a yellow box around its 'Demander une convention' button.

18 résultats		Nombre d'éléments par page 10		
⌵ Filière	⌵ Nom	Compétences	Statut	Actions ! Information
Huiles usagées	Cyclevia	 	Demande de convention en cours	
Déchets d'équipements électriques et électroniques ménagers (DEEE) hors lampes usagées	Ocad3e	 		<a href="#">Demander une convention</a>
Lampes usagées	ecosystem	 		<a href="#">Demander une convention</a>
Petits appareils extincteurs	ecosystem	 		<a href="#">Demander une convention</a>
Produits et Matériaux de Construction du secteur du Bâtiment (PMCB)	OCAB	 		<a href="#">Demander une convention</a>

# Suivre le parcours en 5 étapes

**TERRITEO** Besoin d'aide ?  DM

**ComCom Test**

- Tableau de bord
- Mes notifications
- Mes données
- Les entités
- Administration

## MISE EN RELATION AVEC OCAB

[Fiche Administrative](#) [Contacts](#) [Périmètre](#) [Points](#) [Récapitulatif](#)

Vous visualisez ici les informations de la fiche administrative nécessaires pour la mise en relation avec l'éco-organisme. Vous devez vérifier l'exactitude de ces informations avant de passer à l'étape suivante. En cas d'erreur, vous pouvez les modifier en cliquant sur le bouton « Modifier ».

À tout moment, vous pouvez cliquer sur le bouton « Enregistrer pour revenir plus tard » afin de pouvoir revenir ultérieurement sur cette page de validation. Une fois les informations vérifiées, cliquez sur le bouton « Valider et passer à l'étape suivante ».

### Identification

**Nom légal \*** ComCom Test

**Type \*** Communauté de communes

**Numéro SIREN \*** 894279744

**SIRET**

### Dates

**Date souhaitée \***

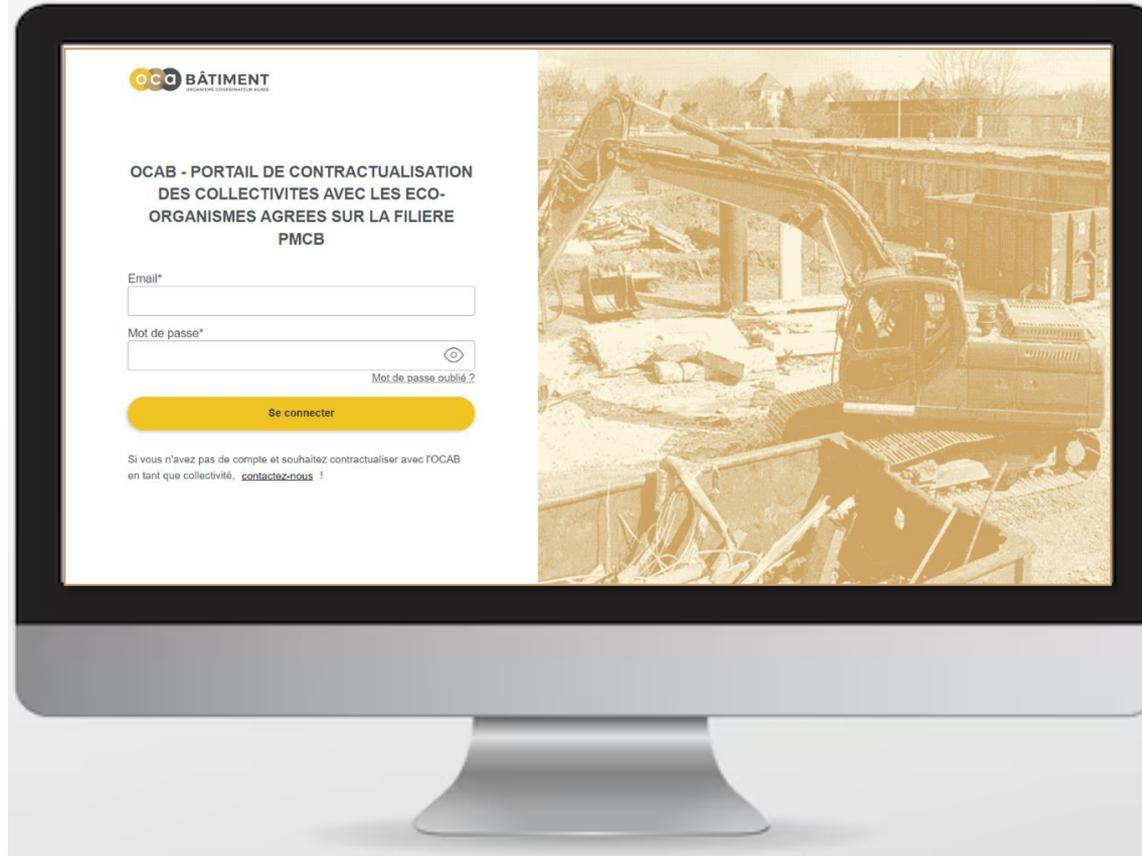
Cette date sera proposée à l'éco-organisme qui pourra vous en proposer une autre

### Siège

# COMMENT SIGNER UN CONTRAT ?

## LES INTERFACES DE GESTION - OCAB

La collectivité reçoit ses identifiants par mail et se connecte sur le portail OCAB  
<https://portail-contrat-collectivites.oca-batiment.org/>



# La collectivité vérifie les informations importées de Territeo et prend connaissance des coordonnées de son éco-organisme Interlocuteur (bas de page)

**OCO BÂTIMENT** Dupont Marie - ComCom Test

Étape 1  
Vérification des informations et prise de contact

Étape 2  
Configurer les points

Étape 3  
Valider la répartition

Étape 4  
Signer votre contrat

Merci de vérifier les informations ci-dessous concernant votre demande de convention, importées de Territeo (Informations générales, Périmètre, Points de Collecte). En cas d'anomalie, veuillez cliquer sur "J'ai besoin d'aide". Cette étape est importante car les données ne pourront pas être modifiées ultérieurement. Vous pouvez consulter le contrat-type et les documents support dans la rubrique Documents ci-dessous. Enfin, la rubrique Eco-organisme Interlocuteur vous indique le contact désigné pour vous accompagner dans votre parcours et définir les scénarios de collecte des déchets de PMCB dans vos déchèteries. Celui-ci prendra prochainement contact avec vous pour fixer un rendez-vous (à partir de septembre 2023).

**Vérification de vos informations** J'ai besoin d'aide Je complète ma convention !

- INFORMATIONS GÉNÉRALES
- COORDONNÉES
- PÉRIMÈTRE CONTRACTUEL
- POINTS DE COLLECTE
- DOCUMENTS
- ECO-ORGANISME INTERLOCUTEUR

Besoin d'un RDV ? Contactez-nous !



ecomaison-test-56@yopmail.com

Mail de contact  
de l'éco-  
organisme

Si tout est ok,  
cliquer sur ce  
bouton

↓

J'ai besoin d'aide
Je complète ma convention !

Cliquer sur les bandes jaunes pour ouvrir les menus



# Les outils existants et à venir

---

1. Cartographie de tous les points de reprise
2. Un simulateur
3. Une signalétique harmonisée
4. Des outils de communication
5. Des formations pour les personnels d'accueil

# Pour conclure

## PROCHAINES ETAPES

- **Création de votre compte sur l'Extranet de l'OCAB**
  - Accès au contrat-type et à tous les documents utiles
  - Désignation de votre interlocuteur référent
- **Rendez-vous avec votre interlocuteur référent pour étude personnalisée (à partir de septembre)**
- **Signature de votre contrat**
- **Préparation de la mise en place opérationnelle avec les éco-organismes désignés**

**Merci pour votre attention**



[www.oca-batiment.org](http://www.oca-batiment.org)



**ecomaison**



**VALDELIA**

Accélérateur de secondes vies

